

Financité

Concilier finance et citoyenneté **magazine** N°14

DOSSIER SPÉCIAL

Diminuer la consommation énergétique des bâtiments, oui, mais avec quel argent ?

p. 5

Maisons isolées, chaudières performantes... Il y a urgence à Bruxelles! FINANcité présente différentes pistes de financement.

p. 6-7

Info à ceux qui n'ont pas de sous, appel à ceux qui en ont: Crédal prête à taux zéro aux candidats à la rénovation... Coopérateurs bienvenus pour financer l'opération!

p. 8-9

La performance énergétique des bâtiments à l'horizon 2020.

p. 10

Financer la performance énergétique des bâtiments



Mais encore...

« Let's make money » ? Non, transformons plutôt la finance !
Edito p. 2

Les nouvelles de la FINANcité, p. 2-3

Relais FINANcité, ils témoignent, p. 4

Créons un climat favorable à l'agriculture paysanne, avec Entraide et Fraternité, p. 11

Projets solidaires, p. 12-13

La liste complète des produits éthiques et solidaires, p. 14-15

La tribune FINANcité p. 16

Tout, tout, tout vous saurez tout sur la finance responsable et solidaire en surfant sur www.financite.be

NUMÉRO 14 JUIN TRIMESTRIEL 2009

UNE PUBLICATION DU RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT: 6000 CHARLEROI



50
x 2
places à
gagner

Let's make money, le dernier film de Erwin Wagenhofer, réalisateur de *We feed the world*, sera dans les salles de cinéma en Belgique à partir du 24 juin. FINANcité vous invite à l'avant-première au Vendôme à Bruxelles le 15 juin à 19h et à Liège en septembre !



Transformons la finance!

Les flibustiers ne naviguent pas que dans le golfe d'Aden! Pendant que certains gonflaient leurs voiles à la recherche de leurs proies, d'autres, en col blanc, ont gonflé, à en perdre haleine, des bulles spéculatives qui leur ont rapporté de plantureux bénéfices... avant d'éclater.

Résultat: la valeur boursière du secteur bancaire a fondu de 5 500 milliards de dollars (4 059 milliards d'euros) entre le troisième trimestre de l'année 2007 et la fin de 2008, soit 10 % du PIB mondial.⁽¹⁾ Si ce chiffre est impressionnant, ce qui l'est plus encore, ce sont les dégâts que la crise financière occasionne à l'économie et aux populations.

Alors, bien sûr, il faut sauver les banques pour limiter la casse. Il convient de fixer un solide cadre de régulation. Et nous devons relancer l'économie. Tout cela est essentiel et urgent. Mais ne faut-il pas aussi, plus fondamentalement, changer les règles du jeu? Dire, une fois pour toutes, que le profit financier dans un bain de sang social ou sur le dos de l'environnement, c'est fini! Dire que l'argent peut, au contraire, être un formidable outil de transformation sociale bénéfique pour l'homme – pour tous les hommes, et aussi pour les femmes – et pour la planète. Dire que le lien social ne se résume pas à une relation mercantile, mais que des formes d'échange fondées sur le respect et la solidarité ont également droit de cité.

Depuis l'éclatement de la crise, un nombre chaque jour plus important de citoyens exprime des attentes à cet égard. Certains franchissent le pas et s'organisent. Ils interpellent leurs prestataires financiers pour savoir ce que ceux-ci font de leur épargne, ils revendiquent des produits financiers simples et compréhensibles, ils demandent aux banquiers de recentrer leur activité sur le métier de base de la banque de dépôt, c'est-à-dire recevoir l'épargne et octroyer du crédit. Mais aussi, ils développent des initiatives locales comme des banques du temps, des groupes d'épargne de proximité, des réseaux d'échange locaux, des monnaies complémentaires, des groupes d'achat solidaire.

Le Réseau Financement Alternatif a décidé de se mobiliser et d'amplifier son action pour stimuler et soutenir ces engagements citoyens, et pour favoriser l'éducation et la formation citoyennes dans ces domaines. Il s'agit là, sans nul doute, de la meilleure réponse collective à la crise – une réponse qui transcende l'émotionnel et s'inscrit dans la durée. Et qui porte un enjeu fondamental: développer, au départ de ces initiatives locales, un mouvement qui fonde une finance responsable et solidaire. Un pari ambitieux qui ne sera gagnant qu'avec l'engagement de tous et de chacun.

Bernard Bayot

(1) Ranu Dayal, John Garabedian, Lars-Uwe Luther, David Rhodes, Tjun Tang, Creating Value in Banking 2009, Living with New Realities, Boston Consulting Group, 18 février 2009

Un huissier se présente chez M. Reynders

Ce vendredi 8 mai, des investisseurs ont envoyé un huissier au 12, rue de la Loi pour notifier à Didier Reynders leur mécontentement vu son immobilisme face à ses obligations légales. Cela fait un an, jour pour jour, qu'il aurait dû produire un arrêté royal rendant la loi du 1er mai 2007 opérationnelle. Cette loi, une première mondiale, interdit d'investir dans des entreprises exerçant une activité liée aux mines antipersonnel, aux bombes à sous-munitions ou d'investir dans les entreprises qui en seraient actionnaires à plus de 50 %. L'arrêté royal implique que le gouvernement produise une liste noire mentionnant les entreprises concernées pour permettre aux gestionnaires de produits financiers de les identifier et de les éliminer de leur portefeuille d'investissement.

Un an plus tard, une telle liste est toujours inexistante, le ministre des finances, chargé de l'élaboration et du contrôle de cette liste renvoyant la compétence au ministre de la Justice!

Netwerk Vlaanderen et le Réseau Financement Alternatif, en envoyant un huissier au cabinet du ministre des Finances, entendent demander à nouveau au gouvernement l'application de la loi.



Le Réseau Financement Alternatif adhère à la plate-forme « Palestine occupée – Dexia impliqué »



L'entreprise Dexia Israël Public Finance Ltd étant impliquée dans le financement de colonies dans les territoires occupés en Palestine, le RFA rejoint la plate-forme « Palestine occupée – Dexia impliqué », visant à interpellier cette société qui a son siège en Belgique.

Ce mercredi 13 mai 2009, après une interpellation par des actionnaires à l'assemblée générale de Dexia SA, cette plate-forme a organisé un rassemblement devant le siège de Dexia Place Rogier à Bruxelles.

La plate-forme qui regroupe désormais 60 ONG, syndicats et communes, demande à l'entreprise d'arrêter tout financement de la colonisation illégale des territoires occupés. Elle s'adresse aussi aux actionnaires de Dexia SA, parmi lesquels figurent les autorités belges, en leur demandant de prendre les mesures indispensables pour mettre un terme à cette situation.

Pour toute information sur cette campagne: www.intal.be ou 02 209 23 56.

Armes à uranium appauvri: la Belgique se dote d'une loi unique au monde

Faisant suite logique à la proposition de loi concernant la fabrication, l'utilisation et le financement des mines antipersonnel votée en 2007, une nouvelle proposition de loi – qui a été votée au Sénat et doit l'être à la Chambre en juin 2009 – interdira la fabrication, l'utilisation et le financement des armes à uranium appauvri. L'armée aura un an pour détruire ses stocks tandis que les gestionnaires de fonds et de SICAV devront exclure les titres des entreprises qui fabriquent ou qui financent la fabrication de telles armes.

Les finances publiques sont-elles éthiques ?

Le RFA et Netwerk Vlaanderen viennent d'achever une étude sur ce que font les communes, provinces et autres autorités publiques pour gérer l'argent selon des critères sociaux, environnementaux et éthiques (SEE) en Belgique. L'étude dresse un bref tour d'horizon du cadre législatif et l'état des lieux pour tous les niveaux de pouvoirs. Ensuite, une analyse des données qualitatives et quantitatives résultant de l'enquête et des entretiens réalisés met en avant les principaux avis des administrations publiques. De plus, des responsables d'institutions financières sont interviewés afin de corroborer ou, au contraire, de montrer des différences de points de vue par rapport aux données livrées par les administrations publiques. Enfin, l'étude formule des recommandations pour qu'à l'avenir les administrations publiques utilisent davantage et intègrent mieux les critères SEE dans leurs politiques d'épargne et de placement.

Sans le savoir, nous participons tous au système financier mondial libéral avec les dérives que nous connaissons!

GAGNEZ 50 X 2 PLACES DE CINÉMA



Le Réseau Financement Alternatif vous invite à une avant-première de *Let's make money*, le nouveau film de Erwin Wagenhofer, réalisateur de *We feed the world*.



AVANT-PREMIÈRE À BRUXELLES:
LE 15 JUIN 2009 À 19H AU CINÉMA VENDÔME (IXELLES)
La projection sera suivie d'un débat/questions-réponses avec Bernard Bayot, directeur du Réseau Financement Alternatif, et Michel Visart, journaliste éco à la RTBF radio. 30 x 2 places disponibles pour cet événement.

AVANT-PREMIÈRE EN SEPTEMBRE 2009 À LIÈGE:
AU CINÉMA LE PARC (GRIGNOUX)
20 x 2 places disponibles. Plus de détails seront envoyés aux personnes intéressées.

Pour en savoir plus sur le film *Let's make money*, cf. page 16 de ce magazine. Info en ligne: www.cineart.be. Pour gagner vos places, envoyez un e-mail à info@financite.be en mentionnant votre nom, adresse, n° de téléphone et la séance choisie.

Définir légalement ce qu'est un produit éthique ?

Sur quels critères les banques peuvent-elles affirmer que les produits financiers socialement responsables qu'elles proposent le sont effectivement? Jusqu'à présent, ce sont elles qui le décident, sans forcément rendre transparent ce choix. Les choses sont peut-être en train de changer. En janvier 2009, le Réseau Financement Alternatif publiait une étude présentant les critères minimaux qu'un produit financier devrait respecter pour être légalement qualifié d'« éthique », de « durable » ou de « socialement responsable ». Le 7 mai 2009, un colloque organisé au Parlement réunissait les acteurs de la société civile, financière (les grandes banques réunies au sein de Belsif, le forum belge de l'investissement durable et socialement responsable) et politique (les ministres Paul Magnette et Marie Arena, commanditaire de l'étude). Tous ensemble, ils se montrèrent favorables à l'instauration d'une norme légale sur l'investissement socialement responsable (ISR). La ministre de l'Intégration sociale, Marie Arena, a annoncé que le gouvernement examinerait, en septembre prochain, un projet de loi allant dans ce sens. Si une telle loi passe, le législateur déterminera les critères sociaux, environnementaux et financiers à respecter pour qu'un produit financier puisse être qualifié d'éthique par la banque qui le commercialise.

États généraux de la finance solidaire et responsable

Depuis la crise, nombre de citoyens, politiciens, économistes dénoncent la chute du système financier actuel et appellent à la mise en place d'un nouveau système fondé sur la responsabilité et la solidarité. Mais au-delà du vœu pieux, il s'agit de formuler des propositions concrètes à mettre en œuvre.

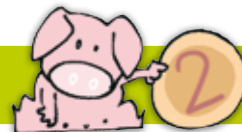
L'éducation à la finance, les moyens pour inciter l'investissement responsable et solidaire, en faciliter l'accès et réduire l'exclusion financière sont autant de thèmes de réflexion débattus dans le cadre des Ateliers de la finance responsable et solidaire auxquels vous invitent les membres du Réseau Financement Alternatif.

Les conclusions de ces ateliers seront présentées lors des états généraux de la finance solidaire en automne 2010.

Le sujet vous intéresse? Inscrivez-vous en envoyant un e-mail à antoINETTE.brouyaux@rfa.be ou en téléphonant au 02/360 08 62. Plus de détails sur: www.financite.be (rubrique RFA/mouvement citoyen).



Commandez le Guide des placements éthiques et solidaires, spécial Belgique



Relais de FINANcité: et vous ?

En quoi vous sentez-vous concernés par la finance éthique ? Que mettez-vous en oeuvre personnellement ? En parlez-vous autour de vous ? Si ceci vous intéresse, devenez « relais de FINANcité » ! Quelques témoignages...

MON ARGENT N'EST PAS TABOU !



Brigitte Marchal

Je suis convaincue qu'une réelle éthique financière pourrait rendre le monde plus juste, plus digne. On peut y arriver, mais cela prendra énormément de temps (plus les ressources diminueront, plus la spéculation augmentera).

Or, d'après moi, l'humanité n'a plus de trop de temps devant elle et je baserais les efforts sur la simplicité volontaire et la décroissance qui limiteront le rôle de l'argent de manière plus efficace. Mais un combat ne chasse pas l'autre et l'éthique financière est essentielle pour la défense réelle des droits des hommes.

Entre les idées nobles et la pratique, il faut avoir l'opportunité de la réflexion et de la compréhension du système. Souvent, cela arrive au moment où l'on a des ressources financières suffisantes après le 31 de chaque mois.

Depuis très longtemps, je consacre environ 20 euros par mois pour soutenir des ASBL ou ONG dont le but va dans le sens de mes peurs (les droits de l'homme, la sauvegarde de la planète, la dignité humaine, la santé). Depuis plusieurs années, j'ai voulu faire un pas plus loin. Grâce à des conférences, j'ai appris à connaître Crédal que je soutiens mensuellement, mon épargne va chez Triodos et j'achète des parts de la coopérative Kegeljan et du cinéma Arenberg. Je pourrais faire plus, je ne comprends pas encore pourquoi je ne mets pas tout mon argent dans ces projets éthiques.

Je regrette parfois que les critères environnementaux soient moins souvent évoqués. D'origine bourgeoise, malgré un long cheminement, j'ai encore des préjugés.

Je voudrais aussi participer aux SEL mais je n'ose pas franchir le pas...



Timothée Moreau

La finance éthique reste de la finance, tout en évitant que l'argent aille à des connards (sic) ou à des activités nuisibles. On peut aussi financer des projets qui aident les gens sur le plan écologique ou social.

Pour ce qui est d'agir concrètement, je ne suis pas encore bien conscient de mes capacités et je n'ai pas beaucoup le temps de m'informer. Mais bon, j'ai 18 ans maintenant et je suis disposé, notamment, à changer de compte bancaire. Il faut que je me forme, je ne veux pas me lancer trop vite dans des projets inefficaces, utopiques, voire dans des arnaques...

La finance solidaire, pour commencer, il faudrait en parler dans les écoles (en évitant un soi-disant langage jeune que les jeunes trouvent ridicule). Peu d'élèves savent ce que c'est. Or beaucoup seraient intéressés, beaucoup de jeunes sont des écologistes de gauche assez utopistes, même si plus tard ils deviennent des carnavassiers de droite (sic)... Si vous avez des dépliants assez complets, je peux les distribuer dans les classes de 6e à l'athénée... Tant que j'y suis encore !

Rencontres des relais FINANcité

Vous avez raté la rencontre des relais de FINANcité du 14 mars à Forest ? Une autre occasion se présente, en Province de Luxembourg, le 17 octobre prochain !



Pour connaître les occasions de rencontre et de formation dans votre région, ou proposer de telles activités, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du Réseau Financement Alternatif : tél. 02/340 08 60 ou info@rfa.be



Diane Rosendor

J'en suis au tout début de la réflexion sur la finance ! Par contre cela fait longtemps que je songe à un modèle alternatif de société, mais je ne trouve pas dans les partis politiques, quelque chose qui me convient.

Comme l'économie est la base de tout, je m'intéresse à la finance éthique et solidaire, dans la perspective d'un changement de société. Venant du monde « corporate » juridique, je cherche à réorienter mes activités professionnelles. Cela fait partie d'un tout. J'essaie de comprendre le milieu, les gens, les structures, où et comment je pourrais contribuer à rendre la finance plus éthique, avec mes compétences, par exemple dans le secteur du microcrédit. J'ai envie de monter des projets, mais avant de me lancer, je tourne les idées dans ma tête, j'en parle avec différentes personnes, notamment des économistes, pour confronter ce que j'apprends à leurs réactions. C'est l'occasion de leur faire découvrir le FINANcité Magazine !

Xavier Gérard



C'est en m'intéressant au pic du pétrole et aux limites des ressources terrestres que je me suis posé des questions sur le système monétaire.

J'ai consulté un site français sur l'éco-sociétalisme. J'y ai « croisé » des Belges, et on en est venu à créer un groupe de travail « monnaie » (www.gtmonnaie.be). Nous sommes des amateurs qui nous réunissons ainsi depuis fin 2007 pour partager nos recherches sur le système monétaire. Ces discussions nous amènent à présent à rédiger un texte de vulgarisation, pour permettre à d'autres de comprendre ce domaine complexe et ses critiques, sans tomber dans une logique de machination : le système monétaire est le fruit d'une évolution historique. Bien sûr il y a des lobbies. Mais chacun peut décider de contribuer à changer les règles du jeu ! Dans cette perspective, nous nous intéressons aussi aux monnaies complémentaires. Pour ma part, étant informaticien, j'ai aidé Bernard Liettaer (NDLR : interviewé dans le FINANcité Magazine n° 13, p. 16) à comparer des systèmes informatiques pour la gestion des monnaies complémentaires. Il est vrai que tout cela prend du temps : lire, en discuter, laisser décanter... Mais personnellement, ce cheminement m'ouvre les yeux sur différents problèmes de sociétés, cela me motive à consommer de façon plus responsable, à voir comment placer mon argent. La finance éthique et solidaire concerne plutôt la manière dont on utilise l'outil « monnaie ». C'est chouette que la proposition de norme légale d'investissement socialement responsable soit bien accueillie au Sénat !

DOSSIER

FINANCER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



LE DOSSIER FINANcité

Isoler oui, mais avec quel argent ?

Investir dans la performance énergétique des bâtiments est techniquement possible et financièrement rentable. Reste à en assurer le financement...

En Europe, les bâtiments sont responsables de 40 % environ de l'ensemble de la consommation énergétique. Deux tiers de cette consommation liée aux bâtiments sont imputables directement aux ménages. Et cette consommation est en augmentation constante en raison de l'amélioration du niveau de vie, qui se traduit par une utilisation accrue de la climatisation et du chauffage. En Belgique, la situation est encore pire, car la qualité énergétique de nos bâtiments est mauvaise en comparaison avec d'autres pays européens. On nous cite souvent comme l'exemple d'un pays au climat se rapprochant plutôt des pays nordiques, mais avec un niveau d'isolation de l'habitat similaire à celui d'un pays méditerranéen⁽¹⁾.

Le problème majeur réside dans une isolation embryonnaire, obsolète, voire inexistante. À titre d'exemple, en Région bruxelloise, on évalue que 40 % des logements n'ont pas de double vitrage, 69 % n'ont pas de toiture isolée, 76 % n'ont pas de conduites isolées et 85 % n'ont pas de murs isolés. Or, précisément, dans une région comme Bruxelles, près de trois quarts des émissions de gaz à effets de serre sont produits par l'usage de l'énergie dans le bâtiment. On comprend dès lors la volonté politique des pouvoirs publics de favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie et d'améliorer la « performance énergétique des bâtiments » (PEB). D'autant que la Belgique, comme les autres pays industrialisés signataires du Protocole de Kyoto, a une obligation chiffrée de réduire le total de ses émissions de gaz à effets de serre durant la période 2008-2012. La réduction visée est de 7,5 % pour la Belgique par rapport à 1990.

Il a été démontré qu'investir dans cette PEB est techniquement possible et économiquement rentable. Cela permet de diminuer la facture énergétique des bâtiments jusqu'à 50 % ! Néanmoins, malgré la rentabilité de ces investissements, trop peu de gens passent à l'acte, par manque d'information, parce qu'ils perçoivent le gain comme trop peu significatif ou insuffisant par rapport aux coûts de transaction ou d'investissement, par manque de fonds ou parce qu'il s'agit d'un bâtiment donné en location.

Pourtant, parmi les trois choses que les Belges se déclarent disposés à faire en premier lieu pour contribuer à la protection de l'environnement, on trouve la réduction de leur consommation d'énergie à leur domicile (42 %) et la prise en considération des aspects environnementaux quand ils font des dépenses importantes telles qu'une voiture, un système de chauffage ou la construction d'une maison (28 %). 35 % d'entre eux considèrent que l'augmentation des incitations financières (réductions fiscales, subventions, etc.) pour l'industrie, le commerce et les citoyens fait partie des trois solutions pouvant résoudre le plus efficacement les problèmes d'environnement⁽²⁾.

Dans le registre des incitants financiers, les autorités publiques mettent à la disposition des particuliers, personnes morales et pouvoirs publics une série de subsides destinés à encourager les investissements dans l'économie d'énergie (primes énergie, primes à la rénovation de l'habitat, primes à l'investissement et réduction d'impôts).

Ces dispositifs sont insuffisants face à l'ampleur et à l'urgence du problème. La question qui se pose est dès lors de savoir comment faciliter le financement des investissements en PEB, spécialement pour le particulier qui doit recourir au crédit. Comment, par exemple, diminuer certains risques à charge des établissements de crédit, réduire les coûts de transaction du projet d'investissement à un montant inférieur au montant des économies d'énergie et accroître la confiance, la connaissance et le degré d'expertise, notamment des établissements de crédit, sur le financement des investissements PEB ?

Le voyage au pays du tiers investisseur, du crédit à taux préférentiel, de la garantie des prêts contractés en faveur de la maîtrise de l'énergie, va nous mener de la Picardie à Namur en passant par Bruxelles.

Bernard Bayot

(1) EURIMA - Isolation des murs en Europe ; pertes d'énergie annuelle par les murs en Europe.
(2) EUROBAROMETRE Spécial 217 « Attitudes des citoyens européens envers l'environnement », p. 37, publié en avril 2005, disponible sur http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_217_fr.pdf.

Un bus pour bébé ? Réponse page 13

Dans une région comme Bruxelles, près de trois quarts des émissions de gaz à effets de serre sont produits par l'usage de l'énergie dans le bâtiment.



Financer la performance

Le Réseau Financement Alternatif a mené deux études pour Bruxelles Environnement[®]. La première décortiquait les modalités de mise en œuvre de différentes formules de financement de la performance énergétique des bâtiments. La deuxième étude visait à rendre de tels financements opérationnels...

Certains publics défavorisés sans épargne ou manquant de trésorerie sont incapables de financer leurs travaux et de préfinancer les primes énergie. C'est pourquoi il faut inciter plus directement le financement des travaux.

La première étude du Réseau Financement Alternatif (RFA), réalisée avec TPF-Econoler en 2006, portait sur les modalités de mise en œuvre d'un mécanisme de tiers investisseur et d'autres formules de financement. Elle a tout d'abord montré la nécessité de faciliter l'accès à des audits énergétiques subsidiés comme outils d'aide à la décision. Cette étape préalable s'avère indispensable pour se convaincre de l'intérêt économique de réaliser un investissement et pour identifier les interventions prioritaires à réaliser. Deuxième nécessité: offrir des informations pratiques sur la rentabilité et le financement des investissements visant la performance énergétique des bâtiments (PEB) via un service de «facilitateur» ou agence énergie spécifique. Indispensable également: prévoir des incitants directs en faveur des modes de financement des investissements PEB, par exemple en créant un fonds de garantie.

FONDS DE GARANTIE

Aide octroyée par l'organisme public qui consiste à fournir une part substantielle des garanties exigées par les organismes de crédit à l'égard des demandeurs de prêts.

Les recommandations générales du RFA s'accompagnaient d'accents particuliers selon les publics visés. Il est apparu clairement que des mesures spécifiques sont nécessaires pour chacun de ceux-ci, selon qu'il s'agit de personnes physiques et morales privées, de communes ou de tertiaire privé/public et de sociétés de logement collectif. Pour les personnes physiques et morales privées, il était notamment proposé de créer un fonds de garantie pour des prêts accordés à des groupes cibles défavorisés, pour des prêts accordés à tous les particuliers, pour des prêts accordés aux locataires, pour des «Energy Service Companies» (ESCO)⁽²⁾ ou pour tout projet d'investissement en PEB.

À la suite de cette première étude, la Région a décidé de focaliser son attention sur les logements détenus par des particuliers. Certes, ceux-ci ont droit aux primes énergie de la Région de Bruxelles-Capitale (précisions p.8-9), mais certains publics défavorisés sans épargne ou manquant de trésorerie sont incapables de financer leurs travaux et de préfinancer les primes énergie. Une deuxième étude fut terminée début 2008, qui visait à élaborer une structure et un mode opératoire d'intervention de la Région en faveur du financement des investissements PEB pour les logements détenus par des personnes physiques.

Pour ce type de projets, démocratiser l'usage d'audits énergétiques et faciliter l'octroi de subsides/primes en faveur de ces audits est une étape préalable indispensable (décisions d'investissement, normes techniques...). Il faut aussi assurer l'offre d'informations pratiques sur la rentabilité et le financement des investissements en PEB. Mais le nerf de la guerre, c'est l'argent. C'est pourquoi il faut inciter plus directement le financement des

BONIFICATION D'INTÉRÊTS

Aide de l'organisme public directement versée à l'organisme prêteur qui permet de réduire le taux d'intérêt facturé à l'emprunteur.

travaux. Cela peut passer par la création d'un fonds de garantie pour favoriser la formule du tiers investisseur. Celle-ci est sans nul doute intéressante pour les investissements en PEB. Mais vu l'importance et le coût de la procédure et de la conception des contrats à mettre en place entre les parties concernées, le tiers investisseur s'adresse davantage aux projets de grande envergure: bâtiments publics, tels qu'écoles et maisons communales, entreprises... De petits investissements induisant des économies d'énergie faibles en valeur absolue, comme pour les logements détenus par des personnes physiques, sont dès lors peu attrayants – tant du point de vue du tiers investisseur, que de celui du client.

Un fonds de garantie peut également réduire le risque dans le cas d'un emprunt classique et ainsi limiter les intérêts qui sont demandés par un organisme prêteur et qui sont notamment destinés à couvrir ce risque. Ces pistes ont été examinées, mais finalement le mécanisme du prêt à taux réduit pour le financement des investissements PEB pour les logements détenus par des personnes physiques leur a été préféré par les autorités bruxelloises. De quoi s'agit-il?

Le système de primes énergie connaît en Région de Bruxelles capitale un succès croissant: le budget y afférent est passé de 1 à 14 millions € entre 2004 et 2009 et 10 % des ménages bruxellois en ont bénéficié jusqu'à présent. Pour renforcer son rôle d'entraînement, l'idée a germé de le lier à un mécanisme financier tel qu'un prêt co-bonifié à taux réduit, voire à 0 %, pour sensibiliser un public encore plus large à la question des économies d'énergie, par exemple via un réseau d'agences bancaires. Atout pour les particuliers: un mécanisme simple, permettant de disposer des fonds au moment de la réalisation

des travaux, à un taux d'intérêt bonifié qui rend le remboursement de l'investissement moins lourd. La combinaison des primes et réductions d'impôts rend le temps de retour sur investissement déjà attractif pour les ménages. Y associer un prêt co-bonifié résout le problème du préfinancement, surtout pour les ménages à revenus modestes, et permet de rentabiliser l'investissement en PEB dans des délais courts.

Si l'on veut schématiser, les intérêts payés pour un emprunt couvrent le risque encouru par le prêteur, ses frais ainsi que le loyer de l'argent qu'il doit lui-même trouver, ce qui lui permet, au passage, de dégager un bénéfice. Pour favoriser le financement des investissements PEB, les autorités publiques bruxelloises étaient donc prêtes à prendre une partie de ces intérêts en charge si, en retour, les prêteurs, banques ou autres, offraient un prêt sans intérêt ou à intérêt très bas. Dans cette logique, le secteur financier devait également faire un effort. En dépit du fait que la procédure administrative imaginée pour le traitement de telles demandes avait été simplifiée autant que possible, pour réduire les frais de traitement, le secteur financier ne s'est pas résolu à accepter le partenariat proposé fin 2007 par la Région de Bruxelles-Capitale. Au contraire de ce qui se passe dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple, le prêt à taux zéro pour un large public n'a pas encore pu être mis en œuvre à Bruxelles, suite aux réticences des banques.

D'autres recommandations de l'étude ont heureusement pu être mises en œuvre. Elles concernent les ménages à revenus modestes, pour lesquels il est impératif de procéder à un examen approfondi et personnel de la situation du demandeur de prêt et d'offrir à celui-ci un accompagnement approprié. Cet accompagnement doit porter tant sur la gestion de son budget et le remboursement de son prêt que sur le comportement à adopter pour pouvoir

bénéficier du potentiel d'économie d'énergie généré par les travaux PEB entrepris. En effet, plus les revenus du bénéficiaire du prêt sont limités, plus le risque est grand de voir la personne plonger dans le surendettement si l'effort financier supplémentaire n'engendre pas l'effet escompté d'économie d'énergie et donc d'économie financière.

Il était donc indiqué de faire appel à un dispensateur de crédit spécialisé dans l'octroi de financements à cette catégorie de personnes, qui a déjà pu développer le *know-how*, les outils et les procédures spécifiques en matière d'octroi et de suivi des prêts. Un organisme de finance solidaire, Crédal, a accepté la proposition de la Région et offre ainsi depuis septembre 2008 des prêts à taux zéro aux ménages à revenus modestes. (cf. pp. 8-9).

Enfin, comme souvent, le diable se cache dans les détails, qui sont trop longs pour être développés ici, mais qui méritent une attention accrue pour que les mécanismes envisagés puissent offrir de bons résultats. Ils concernent notamment les propriétaires non occupants qui n'ont – a priori – pas intérêt à investir dans des travaux pour voir le locataire faire des économies d'énergie. Sans oublier le locataire contraint de faire des travaux dans un bien qui ne lui appartient pas pour réduire sa consommation énergétique, ou encore le copropriétaire qui doit, pour certains travaux, obtenir une décision de l'association des copropriétaires. Que l'on se rassure, à chaque situation correspondent des solutions adéquates pour permettre une meilleure performance énergétique des bâtiments.

Bernard Bayot

(1) Bruxelles Environnement - l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) est l'administration de l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale.
(2) Une Energy Service Company fournit «cléf en main» un ensemble de services énergétiques au travers d'un mécanisme de tiers investisseur.



TIERS-INVESTISSEUR

Ce mécanisme a été mis en place en 1984 par des sociétés intéressées par le développement de projets d'efficacité énergétique. Son fonctionnement est le suivant: la société de tiers investisseur intervient pour financer et réaliser des investissements visant à faire des économies de fonctionnement. Elle se rembourse ensuite des dépenses engagées à hauteur maximale des économies effectivement constatées d'année en année, pendant une durée limitée. Ces contrats présentent, pour les clients, un triple intérêt:

- 1. Financier:** le client réalise ses investissements énergétiques sans avoir à les financer; le remboursement s'effectue par partage des économies d'exploitation et lui laisse donc toujours un gain net;
- 2. Technique:** le tiers investisseur s'occupe de tout et réalise effectivement les travaux sous sa propre responsabilité; les garanties qu'il donne l'obligent à fournir des installations performantes;
- 3. Économique:** le tiers investisseur, par le mode de remboursement choisi, peut assurer le client non seulement contre les aléas techniques, mais aussi contre les aléas des fluctuations de prix des énergies.

Chaud les Ch'tis!

C'est le Nord... Alors, on isole! Avec le programme ISOLTO du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, les ménages obtiennent pour ce faire des prêts à taux zéro. Après un démarrage en douceur, ce programme connaît une montée en puissance. Clé du succès: l'intermédiaire professionnel!

Les relais les plus efficaces sont les entreprises. On ne vend pas de l'isolation comme on vend une voiture, ni même une maison!

La Région du Nord-Pas-de-Calais s'est dotée d'un plan climat régional qui a notamment abouti à la mise en œuvre, en 2006, du programme ISOLTO. Celui-ci fonctionne selon le régime de la co-bonification d'intérêt: la Région verse aux partenaires financiers, le Crédit Agricole et la Banque Solfea, une aide qui permet de proposer aux emprunteurs un prêt à taux zéro de 4000 € toutes taxes comprises, voire de 6000 € en cas d'utilisation d'éco-matériaux.

Pour obtenir ce prêt, il faut être propriétaire ou accédant à la propriété d'habitations construites avant 1982. Les travaux d'isolation doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment avec des matériaux performants, et l'isolation de la toiture est considérée comme prioritaire. Ces travaux permettent un crédit

d'impôt de 25 à 40 %.

Trois ans après le lancement du programme, Jérôme Pigé, du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, témoigne de l'expérience de ce programme: «Les relais les plus efficaces sont les entreprises. On ne vend pas de l'isolation comme on vend une voiture, ni même une maison! Pour proposer une isolation efficace, il faut pouvoir s'adapter aux structures des bâtiments. La complexité technique a pour effet que certaines entreprises se spécialisent et finissent par intégrer la logique des cahiers des charges, celle des dossiers de financement... Elles en arrivent à proposer elles-mêmes les solutions de financement aux particuliers. Ainsi, deux entreprises ont réalisé à elles seules 30 % des travaux financés par ISOLTO. Dix autres ont réalisé plus de cinq chantiers. De nombreuses entreprises (la moitié des dossiers ISOLTO) n'en ont réalisé qu'un et n'ont pas réitéré l'expérience. ISOLTO a été lent au démarrage, mais en 2008, le programme a connu une croissance importante, liée à ces quelques entreprises qui valorisent le dispositif. L'attelage est encore plus efficace quand le partenaire financier est lui-même spécialisé. Ainsi, Solfea, filiale de



Gaz de France, a été créée pour permettre le financement des chaudières à condensation et à l'habitude de travailler via les artisans spécialisés. Cette expérience s'est avérée utile pour diffuser le programme ISOLTO parmi les professionnels.»

ÉVOLUTION:

- Entre mai 2006 et décembre 2008, 655 prêts ont été octroyés, dont 88 avec la bonification éco-matériaux
- Au total, 2 430 000 € ont été prêtés
- Le Conseil régional est intervenu à raison de 131 000 €, soit 5,4 % du montant prêtés.
- A présent le programme ISOLTO est complété par l'éco-prêt à taux zéro lancé par le gouvernement français au niveau national (cf. p.10).

En Wallonie et en Flandre aussi!

En Wallonie aussi il est depuis peu possible de souscrire un prêt à taux zéro pour effectuer des travaux d'isolation de sa maison ou d'amélioration de la performance énergétique. Quid de la Flandre? Tour d'horizon...

Le bénéficiaire peut aussi réaliser certains travaux lui-même plutôt que de passer par un entrepreneur agréé.

CÔTÉ SUD...

L'éco-prêt a été lancé en Région wallonne début 2009. A condition de ne pas dépasser un certain revenu, tout propriétaire peut bénéficier d'un préfinancement de ses travaux d'isolation (murs, toit, fenêtres, chauffage...). Le plafond du revenu net imposable est le suivant: 45 200 € + 2 200 € par enfant à charge. Pour 2009, ce plafond est exceptionnellement de 60 000 €.

L'éco-prêt est encore à l'aube de son existence et, depuis son lancement en janvier dernier, certaines adaptations ont permis de simplifier les conditions d'octroi à la lumière de son application. Un seul expert désormais vérifie les travaux d'isolation à effectuer et l'état de salubrité du bâtiment avant d'accepter le finan-

cement des travaux par l'éco-prêt. Le bénéficiaire peut aussi réaliser certains travaux lui-même plutôt que de passer par un entrepreneur agréé. C'est le cas notamment pour les coûts d'enrobage de canalisations et pour la fermeture du volume protégé ouvert (vaste espace propice aux courants d'air entre la porte d'entrée et celle du grenier).

L'éco-prêt est octroyé par le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie et la Société wallonne de crédit social et non par les banques, comme c'est le cas pour le prêt Tremplin. Celui-ci permet aux candidats bâtisseurs ou acquéreurs d'un premier logement en Wallonie (sans restriction d'âge et de revenus), une réduction de la mensualité de leur prêt hypothécaire.

Info: www.ecopret.be

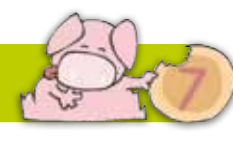
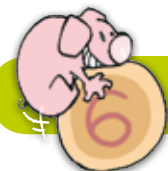
CÔTÉ NORD...

Certaines communes flamandes octroient des prêts sans intérêts par l'intermédiaire des CPAS via le Fonds de réduction du coût global de l'énergie (cf. page 10).



En 2008, la ministre flamande de l'énergie a négocié avec les banques pour qu'elles octroient des crédits verts (energierenovatiekrediet) à leurs clients suivant le mécanisme du tiers investisseur. Celui qui souhaite contracter un tel prêt contacte un entrepreneur agréé, qui sera payé en totalité par la banque. Quant au client, il remboursera son prêt en mensualités fixes grâce aux économies d'énergie qu'il aura réalisées, aux primes et aux réductions d'impôts.

Laurence Roland



Info à ceux qui n'ont pas de sous, appel à ceux qui en ont!

Les Bruxellois sans le sou peuvent obtenir depuis 2008 un prêt à taux zéro (le «prêt vert social») pour isoler leur logement ou remplacer leur chaudière. Et ceux qui en ont les moyens peuvent investir dans l'opération en tant que coopérateurs de Crédal!

TOUT SUR LE PRÊT VERT SOCIAL

En Région bruxelloise, il est possible d'obtenir un prêt à taux zéro pour améliorer la performance énergétique de son logement, que l'on soit propriétaire ou locataire (dans ce cas, avec l'accord du propriétaire). Depuis septembre 2008, 275 dossiers ont été déposés et une centaine d'entre eux sont acceptés ou en voie de l'être. La moyenne des prêts s'élève à 5000 €.

La plupart des demandes concernent l'isolation, en particulier les châssis. Elles émanent de propriétaires occupants, à revenus modestes. Leurs demandes sont recevables si leurs revenus ne dépassent pas un certain montant, compte tenu de divers paramètres: ainsi les revenus nets par mois ne doivent pas dépasser 1018 € pour une personne isolée ou 1388 € pour un couple + 181 € par personne à charge, après déduction du prêt hypothécaire ou du loyer.

Exemples:

1. Une personne qui vit seule et travaille à temps partiel gagne 1100 € nets par mois. Elle a un prêt hypothécaire de 370 €. Soit 1100 € - 370 € = 730 €. Cette personne est bien dans les conditions d'accès puisque le plafond pour un isolé est 1018 € après déduction de la charge hypothécaire.
2. Un couple avec deux enfants à charge: Monsieur est ouvrier et gagne 1300 € nets par mois, Madame est employée et gagne 1100 € nets par mois. Ils sont propriétaires et ont un crédit hypothécaire de 800 €. Soit 2400 € - 800 € - (2x 181 €) = 1238 €. Ils sont dans les conditions d'accès puisque le plafond à ne pas dépasser est 1388 € pour un couple.
3. Une personne vivant seule avec un enfant à charge, dispose de 1800 € par mois et paie un loyer de 750 €. Soit 1800 - 750 € - 181 € = 869 €. Elle aussi a accès au prêt vert social.

Ces quelques scénarios montrent que le public bénéficiaire est relativement large, vu les dépenses prises en compte. Le prêt à taux zéro, mieux connu sous le nom de «prêt vert social», est en effet destiné aux allocataires sociaux, mais aussi aux travailleurs dont les revenus ne permettent pas de mettre de côté l'argent nécessaire pour payer des travaux d'isolation.

ON NE PRÊTE PAS QU'ÀUX RICHES?

La logique du programme est bien de prêter aux personnes à revenus modestes: une fois leur habitation dotée de doubles vitrages ou d'une chaudière à basse consommation, celle-ci devrait être moins gourmande en énergie. Vu qu'il n'y a pas d'intérêt à rembourser sur la somme prêtée et qu'il s'agit de montants empruntés relativement faibles (en moyenne 5 000 €), son remboursement ne devrait pas excéder le montant des économies rendues possibles par la réduction des coûts énergétiques. Ainsi, une fois le remboursement terminé, l'heureux bénéficiaire a tout simplement moins de coûts! Voilà un bel exemple de «crédit approprié», dont le but n'est pas d'appauvrir encore plus, mais au contraire d'aider l'emprunteur à améliorer sa situation financière, bref à investir. Avec un objectif environnemental à la clé, celui de contribuer à la réduction des émissions de CO2.

L'ENVIRONNEMENT N'EST DONC PAS UN LUXE?

Contrairement à une idée reçue, les problèmes d'environnement concernent autant – si pas plus – les pauvres que les riches. Comme dans les pays du Sud (cf. p. 11), les personnes ayant de faibles revenus sont particulièrement exposées aux aléas des coûts énergétiques. Elles n'ont a priori pas les moyens d'anticiper les variations des prix de l'énergie en équipant leur maison pour consommer moins, ni de la doter de panneaux thermiques ou d'autres moyens de produire soi-même son électricité.

D'où l'enjeu du prêt vert social: combiner une politique sociale – rendre ces investissements accessibles à ceux qui en ont le plus besoin – et une politique environnementale – et, ce faisant, investir là où l'initiative privée est la moins à même de contribuer à réduire les émissions de CO2. Ajoutons à cela que les habitations des personnes à faible revenu sont en général plus vétustes et moins bien isolées. C'est donc là aussi qu'il y a le plus de «fuites» à colmater!

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÉLABORER SON DOSSIER?

Celui qui se trouve dans les conditions pour obtenir un prêt vert social à Bruxelles trouvera de l'aide, pour la constitution du dossier, auprès de tout un réseau de partenaires.

Tout d'abord, le gestionnaire de dossiers chez Crédal pourra l'aider à construire un budget qui tienne compte notamment de la possibilité d'obtenir une prime énergie. Celle-ci est éventuellement cumulable, dans certaines limites, avec la prime à la rénovation dont les conditions d'octroi ont été adaptées en 2008 aux nouvelles réalités de la Ville (âge des bâtiments, type de travaux pris en compte, etc.).

La société gestionnaire des réseaux de distribution de gaz et d'électricité Sibelga gère les demandes de prime énergie. En tant qu'intermédiaire entre le particulier et la Région bruxelloise, Sibelga vérifie la conformité des devis, puis des factures, avec les conditions d'octroi des primes.

Par ailleurs, les candidats emprunteurs peuvent demander conseil à une des associations bruxelloises du réseau Habitat (cf. encadré) dès avant le choix d'un entrepreneur pour définir les travaux nécessaires et obtenir des devis ad hoc, comparer ceux-ci et vérifier si les solutions techniques proposées sont à la fois conformes au prescrit des primes et aux besoins des utilisateurs.

Quelques tuyaux

Crédal vous accueille uniquement sur rendez-vous, tél. 02 213 38 31. Ses bureaux bruxellois sont situés au Centre d'entreprises Dansaert, rue d'Alost 7-11, 1000 Bruxelles. Info: www.credal.be/creditsocial

PRIME ÉNERGIE: en principe, la demande est à adresser à Sibelga une fois les travaux exécutés. Mais dans le cadre d'une demande combinée à un dossier de prêt vert social, Sibelga doit être préalablement consulté par Crédal pour vérifier la conformité des devis avec les conditions d'octroi de la prime.

PRIME À LA RÉNOVATION: celle-ci, contrairement à la prime énergie, doit être demandée dans tous les cas avant les travaux concernés. Elle est à adresser au Service Logement de la Région de Bruxelles-Capitale. Tél. 0800 40 400 de 9 h à 12 h (gratuit). www.bruxelles.irisnet.be

Le **RÉSEAU HABITAT** compte une dizaine d'associations spécialisées disséminées dans différentes communes de Bruxelles: RénovaS à Schaerbeek, Habitat et rénovation à Ixelles, la Maison de la Rénovation Urbaine à Saint-Josse, etc.

Adresses en ligne: www.curbain.be/fr/renovation/liens.php Tél. 02 512 86 19



Appel aux coopérateurs motivés d'investir à Bruxelles: c'est le moment d'agir!

Une ardeur d'évance? Rendez-vous page 4



Nicole Deneubourg, titulaire d'un prêt vert social

«Il y a quelques mois, j'ai entendu parler du prêt vert social à la radio. Cela m'a semblé une solution adaptée à mes besoins. J'habite seule avec mes enfants dans une maison bruxelloise, pleine de courants d'air, avec des portes qui ne touchent pas le sol, de vieux châssis de fenêtres... Malgré des revenus limités, j'essaie de faire des travaux, petit à petit, afin d'améliorer l'isolation et le confort global de la maison. Je dois dire que les coûts d'énergie pèsent lourd dans le budget, mais en même temps, faire un prêt pour réaliser ces travaux et devoir rembourser des montants importants pendant plusieurs années, ce n'est pas non plus évident, car les taux d'intérêt sont élevés.

Donc, quand j'ai entendu que le taux de ce prêt vert était à 0 %, je me suis renseignée auprès de Crédal. On s'est rencontré lors d'un rendez-vous au cours duquel ils m'ont posé des questions sur ma situation afin de voir si je rentrais bien dans les conditions d'octroi du prêt. On a aussi envisagé ensemble les travaux prioritaires à réaliser et le montant disponible qui pouvait être dégagé pour le prêt sans me mettre en difficulté au quotidien. Cette analyse s'est faite de manière approfondie afin de voir si je ne risquais pas le surendettement: en consultant le fichier de la Banque nationale, le conseiller de Crédal m'a par exemple fait remarquer que j'avais une ouverture de crédit accordée par une grande surface et m'a aidée à en demander la suppression, étant donné que je ne l'utilise pas. Et pour cause, je ne savais même pas qu'elle existait. Finalement, le prêt accordé a été de 5 000 € que je vais rembourser en 36 mois: on a veillé à ce que les mensualités ne soient pas trop élevées pour que je puisse continuer à nourrir toute ma tribu. Les travaux consistent à placer une nouvelle porte dans le couloir, afin de mieux isoler celui-ci et à installer de nouveaux châssis avec double vitrage en façade arrière. L'entrepreneur a entamé les travaux, il y a quelques jours. J'attends maintenant qu'il repasse pour les finitions. Ce qui est bien aussi dans le système de Crédal, c'est que ce sont eux qui paient directement l'entrepreneur; de cette manière, on n'est pas obligé d'avancer l'argent pour payer l'acompte. Et tant que les finitions ne sont pas effectuées, Crédal ne débloquera pas le montant restant pour le paiement du solde de la facture.

À l'avenir, si je dois faire d'autres travaux d'isolation ou liés aux économies d'énergie, je n'hésiterai pas à faire appel au prêt vert social. Je me dis aussi que dans quelques années, quand les enfants auront quitté le bercail, ce serait peut-être bien de transformer un étage et de le louer comme appartement. Peut-être que je pourrai également bénéficier de l'aide de Crédal, à cette occasion.»

QUELLE FORMULE DE PRÊT EST LA PLUS ADAPTÉE?

Du côté de Crédal, on constate que le type de crédit demandé est en général l'ouverture de crédit sans carte qui permet de libérer la somme en plusieurs tranches, en fonction de l'avancement des travaux. Ce qui frappe Caroline Evrard, gestionnaire des dossiers de prêts à Bruxelles, ce sont les montants importants demandés par les entrepreneurs avant même le début du chantier: on peut certes comprendre qu'un entrepreneur qui doit faire fabriquer des châssis sur mesure souhaite être couvert en percevant un acompte dès la commande. Mais beaucoup d'entre eux demandent aussi une partie du paiement dès le démarrage du chantier, ce qui finit par atteindre 80 % du devis. Crédal joue aussi le rôle de facilitateur entre entrepreneurs et bénéficiaires du prêt vert social, pour obtenir un rééquilibrage des montants à verser, ne dépassant pas 70 % avant la fin du chantier. Sans quoi, comment négocier avec un entrepreneur qui ne mène pas le chantier comme prévu? Pour ne parler qu'un des possibles avatars rencontrés quotidiennement par des maîtres d'ouvrage.

LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE? WIE IS DAT NOG?

Voici des termes usités depuis le Moyen Âge: le maître de l'ouvrage est le commanditaire des travaux, soit, dans ce cas-ci, le bénéficiaire du prêt vert social. Le maître d'oeuvre – l'entrepreneur ou le professionnel qui exécute les travaux – doit être agréé et délivrer des factures en bonne et due forme. Le maître

de l'ouvrage, qui reste bien sûr responsable du suivi du chantier peut également se faire épauler en cas de difficulté dans la réalisation des travaux. D'une part, les sommes sont débloquées par Crédal au fur et à mesure de l'avancement du projet (et peuvent donc rester bloquées en cas de non-exécution). D'autre part, des conseils techniques peuvent toujours être demandés en cours de route à Sibelga ou à l'une des associations du réseau Habitat: ce qui est précieux vu les mésaventures auxquelles sont parfois confrontés les commanditaires!

Cet encadrement et le fait que Crédal paie directement l'entrepreneur rassurent ce dernier, lui-même souvent aux prises avec des problèmes de trésorerie tels que les retards de paiement le mettent vite en difficulté. Le facilitateur Crédal fait donc tomber bien des barrières de ce côté-là également, où l'on se méfie des mauvais payeurs...

TOUT CELA COÛTE, QUAND MÊME?

En 2009, le montant maximum du prêt vert social est passé de 10 000 à 20 000 €, vu le constat que dans la pratique, le renouvellement de châssis dépassait souvent le montant de 10 000 €. À ce train-là, le montant total de l'ensemble des prêts verts sociaux octroyés risque de grimper très vite...

Il faut savoir que le prêt vert social est financé grâce aux fonds apportés par les coopérateurs qui placent leur argent à Crédal, avec un apport financier de la Région bruxelloise permettant de couvrir les frais de gestion et de garantie liés à l'octroi des prêts ainsi que la charge d'intérêt des prêts.

Le prêt vert social en chiffres

- Entre le 1er septembre 2008 et le 31 mars 2009:
 - 275 demandes ont été faites à Crédal;
 - parmi celles-ci, 245 sont éligibles et un dossier a été ouvert;
 - 56 entretiens ont été réalisés;
 - 42 prêts ont été accordés;
 - 189 demandes sont attendues suite à des prises de renseignements

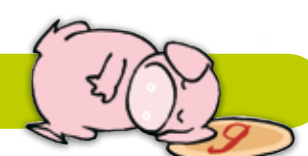
- Profil des clients:
 - 20 % de chômeurs
 - 12 % de pensionnés
 - 13 % d'allocataires sociaux (allocation d'handicapé, mutuelle, etc.)
 - 7 % de travailleurs précaires (intérimaires...)
 - 40 % de travailleurs salariés à temps plein
 - 9 % de salariés à temps partiel

La moyenne des revenus principaux est de 1186 € par mois. Avec une charge hypothécaire qui représente 42 % des revenus, on comprend qu'il est difficile de constituer de l'épargne ou des réserves...



Le crédit social

Vos travaux ne sont pas éligibles pour le prêt vert social? Vérifiez si vous entrez dans les conditions du crédit social, également octroyé par Crédal. Dans ce cas, le taux d'intérêt (TAEG) est de 5 %.



Performance énergétique des bâtiments: D'autres pistes...

Pour accélérer l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, voici d'autres mesures à l'étude ou déjà prises à l'étranger.

L'État a renfloué des caisses des banques (avec l'aide des Régions). Ne peut-on imaginer qu'en contrepartie, les banques accordent des prêts à taux zéro ?

LE FONDS DE RÉDUCTION DU COÛT GLOBAL DE L'ÉNERGIE

Le Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE⁽¹⁾) a été créé par l'État fédéral en 2006. Ce fonds peut prêter de l'argent à des entités locales mises sur pied par des communes. Le but est que ces entités octroient ensuite à des particuliers des emprunts bon marché (2 %) pour financer des travaux de rénovation permettant de réduire la facture énergétique de leur logement. Pour le groupe cible des publics défavorisés, c'est la formule du tiers investisseur qui devrait être appliquée.

En réalité, jusqu'à présent, seules quelques communes flamandes ont emprunté de l'argent au FRCE; à Bruxelles et en Région wallonne, aucune commune n'a encore signé d'accord avec ce fonds. Pourquoi si peu de succès? D'abord parce que les communes – via ces entités locales – doivent assumer le risque de défaillance de paiement des particuliers auxquels elles accorderaient de tels prêts. La plupart des communes wallonnes et bruxelloises, déjà sous perfusion, n'osent pas prendre ce risque. Ensuite parce que la performance énergétique des bâtiments est une compétence régionale. Cette initiative du Fédéral apparaît donc aux acteurs locaux comme une complication supplémentaire.

Dès lors, une réforme du fonctionnement du FRCE est en discussion, essentiellement pour que les intermédiaires octroyant les crédits aux particuliers puissent aussi être des entités régionales. Les fonds ainsi délivrés aux entités désignées par les Régions – selon une répartition à négocier – viendraient compléter, voire renforcer les dispositifs existants en Région de Bruxelles-Capitale et dans les autres régions.

Le FRCE, société anonyme filiale de la société fédérale d'investissement (SFI), dispose d'un capital de 50 millions € constitué à la suite d'une émission d'obligations. Dans l'hypothèse d'une telle réforme, de nouvelles obligations pourraient être émises. Ce levier permettrait à l'État fédéral de contribuer aux efforts des Régions pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments. Régions qui seraient alors libres d'intervenir dans les charges d'intérêt pour permettre soit l'octroi de prêts à taux zéro aux moins nantis (comme à Bruxelles), soit pour indiquer une autre priorité en termes de public visé ou de type de travaux (cf. Exemple du Nord-Pas-de-Calais pp. 6-7).

LA FRANCE VA PLUS LOIN AVEC SON ÉCO-PTZ

Résultat du Grenelle de l'environnement, l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est en vigueur en France depuis le 1er janvier 2009 pour financer la rénovation thermique et/ou énergétique des résidences principales.

Il est accordé sans condition de ressources aux propriétaires de logements achevés avant le 1er janvier 1990 et sera géré par... les banques!

Ce sont elles, en l'occurrence, qui ont obtenu qu'aucune condition de ressources ne soit exigée, ceci pour simplifier la gestion des dossiers⁽²⁾.

EN FRANCE, LES BANQUES JOUENT LE JEU, POURQUOI PAS EN BELGIQUE ?

La proposition faite par la Région bruxelloise aux banques concernant les prêts à taux zéro « tous publics » date... d'avant la crise financière. Les banques avaient alors refusé de jouer le jeu. À ce moment-là, la Région bruxelloise ne disposait pas de l'atout lui permettant de transformer une proposition de partenariat, fondé sur des bases volontaires, en contrainte incontournable.

Depuis, l'État a renfloué les caisses des banques (avec l'aide des Régions), et plus d'un observateur déplore que ce sauvetage n'ait pas été assorti d'emblée de contreparties. Ne peut-on imaginer qu'un aspect de cette contrepartie consiste, pour les banques, à accorder des prêts à taux zéro pour la performance énergétique des bâtiments?

Gageons que l'exemple français encouragera les Régions et l'État fédéral à adopter dorénavant des positions concertées pour négocier avec les représentants du secteur financier. Ainsi, chaque banque serait invitée par l'État à contribuer aux efforts d'isolation thermique en accordant des prêts à taux zéro (cf. pp. 8-9).

Une bonne politique publique prendra en considération, non seulement les aspects environnementaux de la question, mais également ses impacts sociaux, pour éviter que la réponse aux défis énergétiques ne devienne l'occasion d'une nouvelle fracture sociale. Il faut d'ailleurs souligner à cet égard que le modèle d'octroi de l'éco-PTZ français, même s'il n'est assorti d'aucune limite de revenus financiers pour les bénéficiaires, est plus juste, sur le plan social, que le système de réduction d'impôts que nous connaissons chez nous et qui avantage les ménages à revenus moyens et supérieurs. La nécessité de soutenir de manière différenciée les ménages les plus vulnérables doit toutefois se concilier avec celle d'avoir une gestion la plus simple possible des dossiers de prêt. Sans doute le soutien accru aux travaux PEB réalisés par les ménages à revenus modestes doit-il dès lors davantage se traduire dans la politique fiscale par un mécanisme d'impôt positif et de préfinancement.



PLAN CLIMAT 2020

La facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de métropoles comme Bruxelles sont caractérisées par une nette prédominance du bâti (logements et tertiaire): le bâtiment représente plus de deux tiers des émissions.

Dans le cadre de son projet de plan climat 2020, la Région de Bruxelles-Capitale a entamé une large réflexion sur les mesures les plus efficaces permettant de réduire son empreinte carbone et sa facture énergétique. Le taux de rénovation naturelle des bâtiments est très bas: de l'ordre de 1 % dans le logement et de l'ordre de 5 % dans le tertiaire. Sans impulsion politique forte, il faudrait donc attendre des décennies avant que l'ensemble du bâti bruxellois ne réduise fortement ses consommations. Parmi les mesures à l'étude figure le financement d'un plan d'accélération du taux de rénovation des bâtiments. Il est en effet techniquement faisable et économiquement rentable de diminuer la facture énergétique des bâtiments de 50 % à 80 %. De plus, un tel plan stimulerait une activité économique créatrice d'emplois non délocalisables.

Pour financer ce plan, la principale piste consiste à charger des opérateurs de sélectionner les bâtiments à rénover, coordonner la réalisation d'audits, approuver et financer les travaux économiseurs d'énergie et conclure avec les propriétaires concernés un contrat de tiers investisseur (cf. p. 6-7). La proportion importante de logements loués (57 %) et le niveau peu élevé du revenu disponible moyen des ménages sont des points d'attention particuliers pour la Région et nécessiteront un dispositif de garantie. Une harmonisation des différents incitants au niveau fédéral et régional s'imposera afin d'optimiser l'utilisation des fonds publics. Des mesures d'accompagnement seront aussi nécessaires, telles qu'une modification du code du logement ou de la législation en matière de loyers, de baux et de prêts à tempérament.

(1) www.frce.be
(2) C'est précisément en invoquant l'importance des frais de gestion de dossier que les banques ont refusé de s'engager dans le projet bruxellois de prêt à taux zéro « tous publics ». Heureusement, le prêt vert social a pu faire l'objet d'un partenariat avec Crédal pour les Bruxellois à revenus modestes (voir pp. 8-9).

Entraide et Fraternité veut créer un climat favorable à l'agriculture paysanne!

Todis les p'tits qu'on spotche? L'agriculture paysanne dispose d'atouts pour atteindre le développement durable et la souveraineté alimentaire... À condition d'être soutenue!

Le sommet de Copenhague abordera la délicate question du financement de la lutte contre le changement climatique...

Alors que de nombreuses contraintes politiques et économiques pèsent déjà sur l'agriculture paysanne (peu de soutiens publics, manque d'accès aux ressources naturelles et au crédit, etc.), celle-ci semble plus que jamais menacée par les perturbations du climat. En effet, les changements climatiques provoquent souvent des dégâts agricoles qui ruinent les paysans. Or, l'agriculture paysanne dispose d'atouts pour atteindre le développement durable et la souveraineté alimentaire. À condition d'être soutenue, elle peut approvisionner en nourriture, contribuer au dynamisme économique des campagnes et constituer un rempart contre la pauvreté en milieu rural. Elle utilise peu d'intrants chimiques, est porteuse de savoirs paysans respectueux de l'environnement et peut s'adapter aux variations climatiques. C'est pourquoi *Entraide et Fraternité* soutient et revendique des mesures capables de réduire les contraintes qui marginalisent les petits paysans.

Pour cela, *Entraide et Fraternité* a choisi de mettre en évidence deux pays: Haïti et Madagascar. Particulièrement touchés par les changements climatiques, les paysans de ces deux pays font face à d'importantes difficultés pour produire en suffisance. En Haïti comme à Madagascar, l'agriculture paysanne bénéficie d'un faible soutien public et les paysans manquent de ressources naturelles pour produire, d'accès aux marchés pour vendre leurs marchandises, etc. Les aléas du climat (augmentation des cyclones, sécheresses, inondations, désertification des sols...) sont donc une menace supplémentaire. C'est pourquoi *Entraide et Fraternité* déploie différentes initiatives qui aident les paysans à vivre de leurs récoltes: distribution de semences et d'outils, formation des paysans à l'agriculture biologique et à la protection de l'environnement, reconstruction des installations agricoles détruites par les intempéries, etc.



Par ailleurs, *Entraide et Fraternité* relaie en ligne la pétition de sa coupole internationale au sujet des négociations internationales en vue du prochain sommet des Nations Unies sur le climat en décembre 2009 à Copenhague. Celui-ci abordera la délicate question du financement de la lutte contre le changement climatique et de ses effets sur les populations les plus pauvres du monde. À signer sur www.entraide.be

Valérie Martin



PAPDA: défendre les petits paysans en Haïti

Garantir le droit à l'accès à la nourriture pour la communauté rurale de Cahos-Pérodin, tel est le rôle de la Plate-forme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA) dans le cadre de son partenariat avec *Entraide et Fraternité*. Dans cette région aride et enclavée du nord d'Haïti, la PAPDA défend les paysans rassemblés en associations, via différentes aides agricoles et un travail de lobby auprès des autorités.

Avec 90 % de sa population qui dépend de l'agriculture, la communauté rurale de Cahos-Pérodin est en crise. Alors qu'autrefois, les cultures de haricots, de bananes, de maïs, de café et autres tubercules permettaient de nourrir la population, ces cultures sont aujourd'hui anéanties. C'est pourquoi la PAPDA a lancé dans cette région un projet de souveraineté alimentaire au profit de 300 familles. Parmi les principaux bénéficiaires, des communautés de paysans marginalisés, des jeunes exclus des systèmes éducatifs et des groupes de femmes.

VALORISER LE SAVOIR-FAIRE DES PAYSANS

Alors que la production agricole est en chute libre et que les petits paysans haïtiens perdent leurs revenus, la PAPDA recherche des alternatives pour garantir la sécurité alimentaire et un niveau de vie digne. En ce sens, la PAPDA encourage l'élevage dans la région de Cahos-Pérodin par le biais de formations ad hoc. Grâce au partenariat avec *Entraide et Fraternité*, elle finance aussi l'achat de poules pondeuses et de porcs. La PAPDA les redistribue grâce à des fonds rotatifs. Mais le soutien à l'agriculture reste une priorité dans le projet, car le travail de la terre et les revenus qui en découlent peuvent ouvrir la voie du développement durable, à condition bien sûr que soit garanti le respect des droits des paysans, de leurs cultures, de l'environnement... Aussi, la PAPDA propose des formations en agriculture écologique, proche des savoir-faire des paysans. Les techniques enseignées concernent donc la culture maraîchère, la transformation de la production, le compostage, la fertilisation, le stockage, mais aussi la commercialisation des produits, le recyclage des déchets... Des outils tels que des houes, des machettes, des moulins, sont également mis à la disposition de la communauté. Un système de tontines est mis en place pour que chacun puisse bénéficier d'un appui. Enfin, le projet mise sur la durabilité: au cours de séminaires, de foires agro-alimentaires ou encore de pièces de théâtre populaire, les paysans échangent leurs expériences, de sorte que les connaissances se complètent, s'agrandissent et se transmettent enfin de village en village, de génération en génération.

Aujourd'hui ces projets sont menacés par le réchauffement climatique. En 2008 en Haïti, quatre cyclones ont dévasté les récoltes des paysans. Ils ont dû dépenser beaucoup d'énergie, car à chaque catastrophe tout a dû être reconstruit.

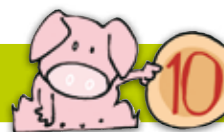


RÉGION WALLONNE



Le Journal du Mardi
www.journaldumardi.be

BELGIQUE
La Libre



Arme nucléaire: les médecins sur la brèche

La question du désarmement nucléaire refait surface. Aujourd'hui, le président des États-Unis prône ce désarmement sans l'appliquer, tandis que l'Iran s'arme sans le dire... L'occasion de rappeler le message lancé, voici 27 ans, par un réseau mondial de médecins, face à la menace extrême de l'arsenal atomique mondial.

Le jour où une seule bombe sera lancée, un tabou sera levé et les guerres suivantes seront toutes nucléaires.

AMPGN
Contact: www.ampgn.be
tél. +32 (0)4 252 22 40

Exposition d'affiches produites par des étudiants d'écoles d'art, exposées à la Maison du Livre en mars 2009. Lauréate du concours: Claire Pica de l'ERG



derne, 5 à 10 fois plus puissante que les premières, lancée par fusée à des milliers de km, explosant à quelques centaines de mètres au-dessus du sol, sera infiniment plus destructrice. Arme faite pour détruire des villes, car inutile sur des troupes dispersées, elle abattra ou incendiera tous les bâtiments sur 12 à 20 km². Ceux qui mourront sur le coup seront les plus chanceux, mais la grosse majorité des victimes seront brûlées ou asphyxiées par la tempête de feu qui se répandra de façon foudroyante dans les villes actuelles – vu la densité de voitures et l'essence qu'elles contiennent – ou seront blessées par les objets durs (maçonneries, voitures, arbres ou autres), projetés par le souffle de l'explosion.

Toutes les victimes auront besoin de soins complexes et devront être évacuées. Les hôpitaux proches, à demi détruits, au personnel tué ou blessé, seront inefficaces. Malgré les progrès de la médecine, deux tiers au moins des survivants mourront après des semaines ou des mois, vu leur incapacité de résister aux infections dues aux radiations. Les stocks de sang et de médicaments seront vite épuisés à cause de l'avalanche simultanée de centaines de milliers de cas. Nombre de rescapés développeront des cancers par la suite. Aucune autre catastrophe, d'origine humaine ou naturelle, ne peut faire autant de victimes d'un coup. Le jour où une seule bombe sera lancée, un tabou sera levé et les guerres suivantes seront toutes nucléaires.

Les dangers des centrales nucléaires (surchauffe et incendie, explosion chimique, fuites de produits radioactifs) sont de nature industrielle, toute différente. Elles doivent certes

être étroitement contrôlées, mais ne risquent pas d'explosion atomique proprement dite.

Il y a encore près de 30 000 têtes nucléaires dans le monde, dont 95 % américaines ou russes. La France, la Grande-Bretagne et la Chine ont respectivement quelques centaines des autres armes nucléaires autorisées par le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Israël, l'Inde, et le Pakistan, qui n'ont jamais signé ce traité, en ont entre 50 et plus de 100 chacun. On prête à la Corée du Nord et à l'Iran des activités destinées à s'en doter. D'autres pourraient aussi le faire. Tous les États concernés bafouent le TNP, y compris la Belgique qui abrite des centaines de têtes nucléaires américaines. Dans ce contexte, quelle crédibilité opposer aux candidats à l'armement atomique?

Pourtant, les récentes déclarations de Barack Obama incitent à l'optimisme. L'AMPGN, persévérante, a organisé un concours avec le CNAPD et le MIR-IRG: «Les armes nucléaires, c'est elles ou nous!» Et de mobiliser ainsi une nouvelle génération, en mettant sa créativité au service de la prévention.

Henri Firket

Bébé Bus Basse-Sambre

(Non, on ne met pas les enfants dans un bus!) Une halte accueil itinérante pour les enfants, mais aussi pour les parents!

Le Groupe Animation de la Basse-Sambre (GABS) est une ASBL qui développe des projets d'émancipation des habitants de la région située entre Namur et Charleroi: Sambreville, Jemeppe-sur-Sambre, Aiseau, et les communes avoisinantes. Une Basse-Sambre au passé industriel qui tente de se recréer un avenir porteur d'espoir, donc d'emplois, ce qui n'est pas évident malgré les aides européennes obtenues ces dernières années... Le GABS s'adresse donc à un public «populaire» en utilisant les outils de l'éducation permanente:

1. Développement de la citoyenneté: ateliers cuisine, sport, musique, danse, etc.
2. Formation socioprofessionnelle: formation d'employé polyvalent avec stage de six semaines en entreprise.
3. Économie sociale: contribution au développement d'un site d'économie sociale à Auvelais et création de la coopérative à finalité sociale BRILLO qui propose des services de brico-dépannage et de jardinage.
4. Soutien à la parentalité: cette question s'est posée au GABS il y a plus de cinq ans: comment aider des femmes peu qualifiées à reprendre une formation en vue de retrouver un emploi?

C'EST AINSI QUE LE BÉBÉ BUS EST NÉ

Le Bébé Bus Basse-Sambre est une halte accueil itinérante pour les enfants de 0 à 3 ans. Son principe de fonctionnement est assez simple: une camionnette chargée de matériel de puériculture et d'animation, se rend avec le personnel dans une commune qui met à disposition un local communal (agréé par l'ONE), pour y installer le temps d'une journée un lieu d'accueil pour les enfants de

moins de 3 ans. 15 enfants au maximum y sont accueillis de manière ponctuelle ou régulière.

Lieu de socialisation du jeune enfant, la halte accueil est conçue principalement pour les publics qui n'ont pas accès aux milieux de garde traditionnels, ainsi les demandeurs d'emploi qui doivent effectuer des démarches, les personnes en formation, celles qui travaillent à temps partiel, les parents (ou grands-parents) désirant souffler ou retrouver du temps pour soi.

Paradoxalement, le Bébé Bus n'a pas répondu dans un premier temps à l'attente et à l'objectif.

Nous avons compris que la pression familiale était souvent forte: on peut difficilement imaginer être mère, ne pas travailler et confier son enfant à d'autres. Les beaux-parents, les parents, voire l'époux le feront bien comprendre...

Il nous a fallu du temps, le précieux soutien des travailleuses médico-sociales de l'ONE et le bouche-à-oreille avec les premières familles à avoir utilisé les services du Bébé Bus pour voir arriver les femmes plus défavorisées. Le Bébé Bus était lancé et aujourd'hui les listes d'attente existent, malheureusement!

Service de proximité par excellence, le Bébé Bus répond vraiment à des demandes qui ne sont pas rencontrées par les structures classiques d'accueil de la petite enfance, qui ont déjà des difficultés à accepter des enfants de parents qui travaillent, tant les places sont rares.

Conjointement au service d'accueil, des rencontres réunissent parents et enfants, autour d'une activité d'éveil aux cinq sens. Des «groupes de parole» permettent la rencontre et le débat entre parents, principalement des femmes, qui ont même créé une troupe de théâtre: Les Mères veilleuses!

On peut difficilement imaginer être mère, ne pas travailler et confier son enfant à d'autres. Les beaux-parents, les parents, voire l'époux le feront bien comprendre...

EN BREF, LE BÉBÉ BUS, C'EST...

- Un service flexible, avec une adaptation rapide des horaires et des lieux d'accueil selon les demandes du public. Le Bébé Bus peut desservir jusqu'à 5 lieux différents en utilisant des locaux existants qui sont sous-utilisés en journée.
- Un partenariat entre les acteurs communaux et associatifs pour le développement et l'évaluation du projet, qui est encadré par un comité d'accompagnement ad hoc.
- Une équipe de puéricultrices et d'éducatrices qui conçoivent, animent et évaluent régulièrement le projet d'accueil sur le terrain.

Claudio Pescarollo



GABS
Contact: rue des Glaces Nationales, 142
5060 Auvelais.
Tél. 071/78 42 71.

Les appels urgents de Peuples Solidaires

En allant rencontrer sur place les paysans sans terre du Brésil, un groupe de Bretons qui leur avaient apporté un soutien financier les ont interrogés: «Qu'est-ce qui vous rendrait service?» La réponse a fusé: «Parlez de nous en Europe! Faites connaître notre situation!». De là est né le Réseau Solidarité.

VOTRE COURRIER PEUT LIBÉRER DE L'OPPRESSION

Dans le tiers monde, des hommes et des femmes sont opprimés et voient leurs droits économiques et sociaux bafoués. Ils s'en remettent dès lors à l'opinion internationale. L'association Peuples Solidaires répond à cet appel en organisant en Europe des campagnes de lettres pour le respect des droits humains, fondés sur la Déclaration universelle des

droits de l'homme et l'ensemble des textes internationaux qui contribuent à affirmer le droit universel des gens.

Les appels urgents de Peuples Solidaires rassemblent des citoyens décidés à exercer leur pouvoir de parole pour contribuer à l'édification d'un monde libre et solidaire. Leur nombre constitue une force militante de pression.

Le Réseau Solidarité conçoit son action comme un service mis à la disposition des groupes du Sud engagés dans un combat pour leurs droits. Cette action répond toujours à un appel émanant de ces groupes et ne constitue pas une initiative unilatérale du Nord. Pour chaque appel, une étude est menée pour juger de l'opportunité et de l'efficacité de la démarche qui se concrétise par des campagnes

d'opinion. Les lettres sont adressées à des personnes pouvant agir sur la situation. Elles ont trois retombées:

- Sensibiliser le public en Europe;
- Encourager les militants du Sud;
- Faire évoluer une situation favorablement en interpellant directement les responsables.

UN VASTE RÉSEAU INTERNATIONAL

Le Réseau Solidarité relaie les appels d'organisations diverses: ONG, syndicats, associations, groupements, communautés qui coordonnent les efforts. Faire partie du Réseau Solidarité, c'est accepter de répondre à 4 ou 5 appels par an, en étant informé des résultats des actions menées par le biais du bulletin trimestriel. Ces appels sont d'abord suivis, contrairement à bien des e-mails lancés à la sauvette et qui perdent vite toute crédibilité. Là où la solidarité s'organise en réseau structuré, elle devient d'une efficacité redoutable et les choses bougent.



Action de protestation à Paris le 9 mars 2009 contre les conditions de travail chez les sous-traitants de Prada en Turquie

NOS APPELS RÉCENTS

Chine: bienvenue dans le monde pas si merveilleux de Disney!

Après trois ans de campagnes de mobilisation de la société civile et internationale, Disney a finalement répondu aux interpellations de peuples Solidaires et de son parte-

naire de Hong Kong, la SACOM. Il s'agissait de renouveler son engagement à faire appliquer un code de conduite pour mettre fin aux mauvaises conditions de travail dans ses sociétés de sous-traitance en Chine.

Brésil: un éthanol pas très éthique.

Le Brésil est le 2^e plus gros producteur d'éthanol, produit au départ de la canne à sucre, et beaucoup de petits paysans travaillent dans ce secteur comme ouvriers agricoles. Le groupe Louis Dreyfus, gros producteur d'éthanol, veut mécaniser ses structures. Les paysans ont peur qu'en plus d'avoir perdu leurs terres, ils y perdent aussi leur emploi.

Indonésie: Ralph Lauren manque d'élégance.

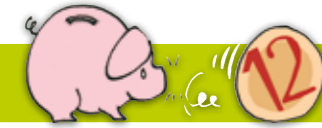
Chez PT Mulia Knitting, un des sous-traitants de Polo Ralph Lauren en Indonésie, 26 travailleurs ont formé un syndicat, le SBGTS, pour faire valoir les droits bafoués des ouvriers. Dès l'annonce de la création du syndicat, 19 travailleurs ont été mis à la porte. Il est demandé à Ralph Lauren d'intervenir pour cesser ces abus.

Nicaragua: les ravages de l'industrie sucrière!

Plus de 3000 morts, 5000 malades dont certains sont condamnés, un village évacué, des eaux gravement polluées... Ce sont les conséquences de l'utilisation de pesticides pour l'exploitation de la canne à sucre à l'ouest du Nicaragua, dans la région de Chichigalpa, où opère depuis un siècle l'importante sucrerie San Antonio du Groupe Pellas...


Catherine de Crombrughe

Vous pouvez recevoir ces appels par e-mail ou par courrier postal en adressant votre demande à PEUPLES SOLIDAIRES
Bd Général Michel 1 B
6000 Charleroi - Belgique
Peuples.solidaires@gmail.com



Allez plus loin, investissez SOLIDAIRE!

Investissement solidaire



NOM DU PRODUIT	PROMOTEUR	RISQUE (1) - INVESTISSEMENT MINIMUM - RENDEMENT	DANS QUEL PROJET MON ARGENT EST INVESTI
INVESTISSEMENT COLLECTIF : La totalité du montant que vous placez sera investie, par le promoteur, dans des entreprises ou organisations non cotées en Bourse et appartenant au secteur de l'économie sociale et solidaire (voir détails dans le tableau).			
Epargne de proximité	L'AUBE, LA BOUÉE, LES ECUS BALADEURS, LA FOURMI SOLIDAIRE, LE PIVOT	RISQUE: 1 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: Pas de rémunération de l'épargne	Dans des projets ou entreprises actives dans l'économie sociale, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la santé et la culture.
Parts de coopérateur	ALTERFIN	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 62,5 € - RENDEMENT: 4% (en 2008)	Dans des projets dans les pays en voie de développement, dans les relations Nord-Sud.
Parts de coopérateur	CRÉDAL	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 10, 100 ou 500 € selon la formule - RENDEMENT: Pas de rémunération du capital ou couverture du taux d'inflation selon la formule	Dans des projets ou entreprises d'économie sociale et actives dans la lutte contre l'exclusion.
Parts de coopérateur	INCOFIN	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 130,20 € - RENDEMENT: 1,5% (en 2008)	Dans des petites entreprises dans les pays en développement et en transition via des institutions de microfinance durables (Amérique latine, Afrique, Asie et Europe de l'Est).
Parts de coopérateur	OIKOCREDIT-BE	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: 2% maximum	Projets dans les pays en voie de développement.
COMPTE ÉPARGNE OU À TERME : La totalité de l'épargne collectée est investie par la banque dans des activités de l'économie sociale et solidaire (voir détails dans le tableau).			
Compte épargne	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: 1,25% (taux de base) + 0,5% (fidélité)*	Dans la nature et l'environnement (40%), dans l'économie sociale (23%), dans la culture et le non-marchand (35%), et dans d'autres secteurs durables (2%).
Compte épargne Plus	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: 3 500 € - RENDEMENT: 1 à 1,4% (suivant l'encours) + 0,5% (fidélité)	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix (et, uniquement pour le compte d'épargne junior, + 10 EUR à Plan Belgique asbl). En outre, vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association de votre choix: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la paix et les droits de l'homme, la formation, les relations Nord-Sud,...
Compte à terme	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: 2 500 € - RENDEMENT: 1,20 à 2,90% (suivant durée)	
Compte épargne JUNIOR	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: 1,25% (taux de base) + 0,75% (fidélité)*	
INVESTISSEMENT DIRECT : La totalité du montant que vous placez est directement investie dans l'organisme que vous avez choisi (voir détails dans le tableau).			
Parts de coopérateur	LES TOURNIÈRES	INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: Pas de rémunération du capital	Dans la société coopérative « Les Tournières » qui réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations.
Certificats d'action de la banque Triodos	BANQUE TRIODOS	INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: À titre indicatif, dividende 2008: 1,95 € par certificat (au 21/4/09, valeur intrinsèque par certificat: 72 €)	Dans le capital de la banque Triodos.
Parts de coopérateur	ESPACE KEGELJAN	INV.MIN.: 50 € - RENDEMENT: 2%	Dans la société coopérative « Espace Kegeljan » qui s'occupe de l'éco- et la bio-renovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.
Obligations	OXFAM-SOLIDARITÉ	INV.MIN.: 500 € - RENDEMENT: 0 ou 3%, selon la formule	Dans OXFAM-Solidarité pour la réduction de sa dette.
Emissions zéro	VENT D'HOUYET	INV.MIN.: 260 € - RENDEMENT: 3% annuel + chèque électricité (bon à valoir auprès de votre fournisseur d'électricité verte)	Dans la société coopérative « Emissions zéro » pour la construction de deux parcs éoliens.

* Taux au 21/04/2009

Agir POUR LA FINANCE SOLIDAIRE

ENGAGEZ-VOUS! En devenant membre du Réseau Financement Alternatif, vous donnerez plus de poids à tous ceux qui soutiennent que la rentabilité de l'argent peut être non seulement économique, mais aussi sociale, environnementale et humaine.

En devenant membre, → vous ferez entendre votre voix en participant aux assemblées générales du Réseau Financement Alternatif; → vous recevrez un abonnement d'un an au FINANCité Magazine (valeur 10€). Pour devenir membre, il suffit de verser 25€ sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif avec la mention «membre RFA».

FAITES D'UNE PIERRE, DEUX COUPS! Grâce à votre statut de membre, bénéficiez d'une réduction de 10€ sur l'abonnement au Cahier FINANCité (25€ au lieu de 35€ pour 4 numéros). Versez 50€ sur le compte 001-1010631-64 avec la mention «membre RFA + abonnement Cahier».

NOUVELLES PUBLICATIONS Les nouveaux cahiers FINANCité N°13 et N°14 viennent de paraître. Ils concernent tous deux le statut juridique des financiers alternatifs.

Le cahier n°13 présente un état des lieux de la situation des financiers alternatifs: qui sont-ils et que font-ils? Quel est leur cadre légal? L'expérience des financiers de l'économie solidaire révèle que les règles de l'appel public à l'épargne sont inadaptées pour les coopératives de financement alternatif, entre autres limites à cette activité, imposées par le contexte légal actuel. L'étude conclut sur l'opportunité de clarifier le régime juridique applicable aux financiers alternatifs.

Le cahier n°14 est plus prospectif et propose un statut particulier pour les financiers alternatifs, dans le contexte européen. Cette deuxième partie de l'étude du Réseau Financement Alternatif explore le concept d'économie sociale et ses liens avec l'activité des financiers solidaires. Elle présente enfin le label Fineurosol et son impact sur une définition des financiers solidaires.

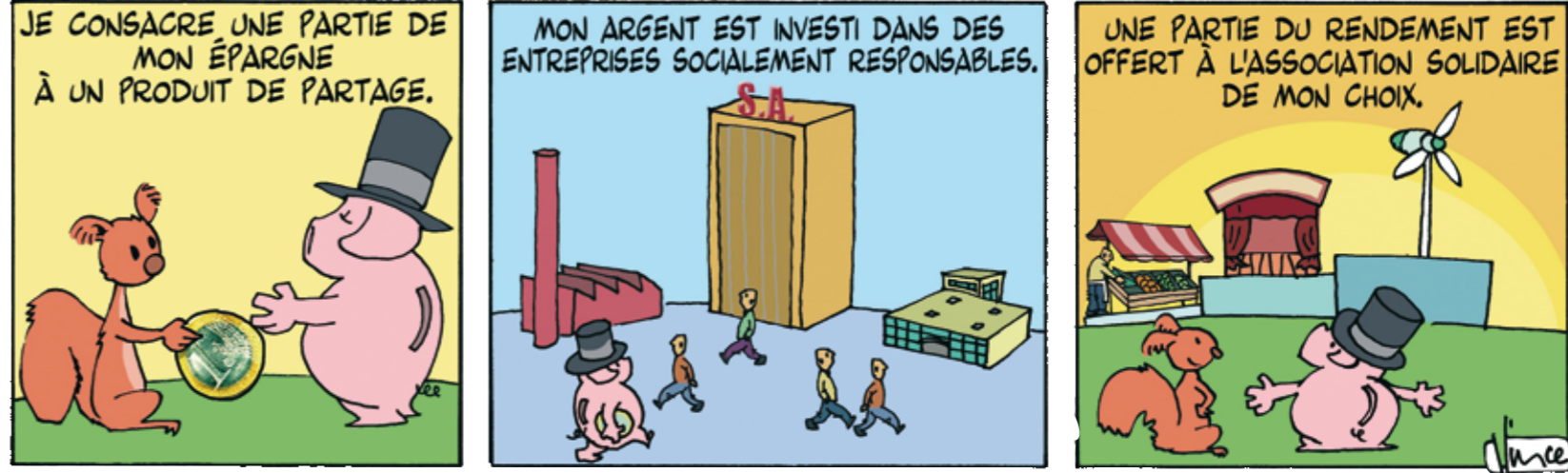
Vous pouvez commander ces cahiers en versant sur le compte 001-1010631-64 : 9,5€ par cahier ou 35€ pour l'abonnement annuel de 4 numéros. Merci d'accompagner votre virement de la mention « Cahier FINANCité » + n° du ou des cahier(s) souhaité(s).

Faites un don!

Pour développer ses activités, le Réseau Financement Alternatif a besoin de vous. Vous pouvez verser le montant qu'il vous plaira sur le compte Triodos 523-1457820-55 avec la mention «don». Tout don supérieur à 30€ par année civile, est déductible fiscalement. Une attestation vous sera envoyée par courrier en début d'année.

ABONNEZ-VOUS À FINANCITÉ MAGAZINE Pour vous-même ou pour un cadeau original à un proche, l'abonnement pour 4 numéros par an coûte 10€ qu'il vous suffit de verser au compte 001-1010631-64 en précisant le nom de la personne à abonner et son adresse postale.

Partage solidaire



NOM DU PRODUIT	PROMOTEUR	RISQUE (1) - INVESTISSEMENT MINIMUM	OÙ MON ARGENT EST-IL INVESTI?	MÉCANISME DE PARTAGE
COMPTE ÉPARGNE				
Epargne Cigale	FORTIS BANQUE	RISQUE: 0 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: 1% (taux de base) + 0,75% (fidélité)*	25% de l'épargne collectée sont investis par la banque dans des projets ou organisations non cotées en Bourse qui innovent sur le plan social et/ou qui mènent une politique sociale positive et/ou qui mènent une politique de gestion écologique intégrale et/ou qui présentent une offre de produits qui se distinguent sur le plan social ou écologique. Le reste est investi dans des entreprises respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du Réseau Financement Alternatif. Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud,...
FONDS DE PLACEMENT				
AlterVision Balance Europe	FORTIS BANQUE	RISQUE: 3 (50% actions - 50% obligations) - INV.MIN.: +/- 330 €	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du Réseau Financement Alternatif.
AlterVision Croix-Rouge	FORTIS BANQUE	RISQUE: 2 (75% obligations - 25% actions) - INV.MIN.: +/- 1.430 €	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à la Croix-Rouge; Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à la Croix-Rouge.
Evangelion	FORTIS BANQUE	RISQUE: 1 (20% actions, 70% obligations, 10% instruments du marché monétaire libellé en €) - INV.MIN.: +/- 275 €	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à la Fondation Saint-Paul (formation à l'évangile et soutien aux médias chrétiens);
Triodos Values Bond Fund	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 250 €	Dans des petites et moyennes entreprises cotées en Bourse (principalement dans les domaines des technologies environnementales, des énergies durables et des technologies médicales).	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
Triodos Values Equity Fund	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 3 - INV.MIN.: 250 €	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
Triodos Values Pioneer Fund	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 6 (100% actions) - INV.MIN.: +/- 250 €	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
L SRI Panda	DELTA LLOYD BANK	RISQUE: 5 (100% actions) - INV.MIN.: +/- 120 €	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices au World Wild Fund (WWF).
PRODUITS D'ASSURANCES				
Axa Life Ethical Equities Europe	AXA BELGIUM	INV.MIN.: N.C.	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association parmi celles proposées par Axa: Aide Info Sida, la Croix-Rouge de Belgique, Child Focus, la Fédération Belge des Banques Alimentaires, la Fédération belge contre le cancer, la Fondation Père-Damien, Handicap international, Les Iles de Paix, la Ligue nationale belge de la sclérose en plaques, Médecins sans frontières, Oxfam, Les Petits Riens, Special Olympics Belgium, Unicef.
Boost Ethico	ETHIAS ASSURANCES	RISQUE: 2 - INV.MIN.: +/- 120 €	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association, membre du Réseau Financement Alternatif: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, les relations Nord-Sud,...

* Taux au 8/05/2009 (1) Le risque se calcule sur une échelle de 0 à 6 (6 étant le risque le plus élevé). N.C. (Non Communiqué).

Ce magazine est le vôtre: participez!

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE! Le FINANCité magazine existe depuis trois ans. Il est temps de passer à la vitesse supérieure et d'apporter les améliorations qui permettront de rendre la finance solidaire plus accessible et compréhensible. Lesquelles? À vous de nous le faire savoir en participant à un de nos trois comités de lecteurs:

- LES INITIÉS (ceux qui possèdent au moins un produit financier solidaire): le 4 juin
 - LES SENSIBILISÉS (abonnés au FINANCité magazine, à la dépêche ou au cahier): le 9 juin
 - LES INTÉRESSÉS (ceux qui ont déjà lu le FINANCité magazine «par hasard»): le 10 juin 09.
- Chaque réunion aura lieu de 18h30 à 20h30, dans les bureaux du Réseau Financement Alternatif, chaussée d'alseberg 303-309 (au-dessus du magasin Champion) à 1190 Forest. Les sandwiches et boissons vous seront offerts.

Prêt à participer? Inscrivez-vous par téléphone (02/340 08 65) ou par e-mail (laurence.roland@rfa.be).



FINANCité Magazine est une publication du RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF. Édité à 100 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible. Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale.

Rédaction et abonnement: Chaussée d'alseberg 303-309 - 1190 Bruxelles Tél: 02 / 340 08 60 - Fax: 02/ 706 49 06 - www.financite.be

Pour vous abonner à FINANCité Magazine, il suffit de verser 10 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an)

Pour vous abonner au Cahier FINANCité, il suffit de verser 35 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an)

Editeur responsable: Bernard Bayot

Ont collaboré à ce numéro: Bernard Bayot, Antoinette Brouvaux, Annika Cayrol, Catherine de Crombrugge, Alexandra Demoustiez, Caroline Evrard, Henri Firket, Olivier Jérusalem, Jean-Denis Kestermans, Nathalie Lemaire, Valérie Martin, Claudio Pescarillo, Laurence Roland.

Illustrations: Vince (www.vince-cartoon.be)

Graphisme et mise en page: Louise Laurent (www.louise-laurent.be)

Impression: Imprimerie Rémy Roto (www.remyroto.be)

Let's make money!

Après « We feed the world », le réalisateur autrichien Erwin Wagenhofer s'attaque à l'argent. Il consacre trois années à ce film qui sort en 2008. En pleine crise financière! À l'occasion de sa sortie en Belgique, la parole au réalisateur.

? Des places gratuites? où ça?
Réponse page 3

L'argent ne peut pas travailler. Seuls les hommes, les machines, voire les animaux peuvent travailler.

Comment l'argent s'est-il imposé à vous comme sujet de film?

L'argent est un sujet qui ne m'a jamais intéressé jusqu'au jour où j'ai été interpellé par un slogan publicitaire qui m'a stupéfait: «Laissez travailler votre argent!» L'argent ne peut pas travailler. Seuls les hommes, les machines, voire les animaux peuvent travailler. Si l'on prend ce slogan à la lettre, cela revient à dire que quelqu'un d'autre doit travailler pour nous. Cela se passe en général par le biais de l'exploitation et c'était quelque chose qu'il m'intéressait d'observer de plus près.

Quelles questions vous posez-vous, par exemple?

Cela m'intéressait de savoir pourquoi nous avons besoin d'une croissance économique alors que notre société a déjà atteint un degré de saturation. S'il était possible de calculer la quantité de céréales qui est négociée en un jour normal de négoce, on arriverait à une quantité de céréales qu'on serait incapable de produire en l'espace de 200 ans. C'est une véritable escroquerie dont on pourrait bien se passer et qui a des effets totalement dévastateurs. On a déjà connu tout cela: en 1913, tout était tellement déréglementé (la globalisation n'est pas un phénomène nouveau) que le système s'est totalement effondré. Puis, après la guerre, on a introduit tout un système de réglementation, on a créé la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et on a introduit la parité au taux fixe du dollar avec l'or. Soixante ans exactement après le krach, sous Nixon, on a recommencé à jouer avec le feu...

Comment peut-on aborder ce thème relativement abstrait à travers un film?

Je ne pense pas que le film documentaire soit né sur la table de montage, nous avions déjà un projet très concret. La grande question est de savoir où on peut trouver les images montrant les répercussions d'un tel phénomène. Un des premiers sujets que nous avons tournés concerne la bulle de l'immobilier en Espagne. Déjà, au moment du tournage de mon précédent film, j'avais remarqué que là où on filmait les serres, les immeubles sortaient de terre comme des champignons. Les 800 000 maisons que l'on construit là-bas annuellement forment des villes fantômes. Elles sont conçues comme objets de placement et non pas pour que des gens y habitent, et cela concerne non seulement des investisseurs privés, mais aussi nos fonds de retraite. On détruit l'environnement, les prix de l'immobilier en Espagne augmentent de façon incommensurable, le marché de l'immobilier connaît une crise aiguë.

Qu'est-ce que vous incriminez en premier lieu?

Un des aspects les plus absurdes dans notre système est que nous n'utilisons pas les grands cerveaux pour répondre à des problèmes urgents (énergie, destruction de l'environnement) ou pour aider là où on en a besoin. On les em-



©Allegro Films

un spécialiste des sciences économiques et je dis: «Expliquez-moi les choses de telle façon que je puisse les comprendre et les autres aussi.» Là déjà, beaucoup éprouvent des difficultés, car lorsqu'ils donnent des explications ou font des publications, ils ne s'adressent qu'aux gens de la partie, qui sont complètement déconnectés du monde extérieur. Il faut pourtant une prise de conscience des deux côtés pour que quelque chose de nouveau prenne naissance. Il faut des gens qui remettent en cause le système pour que quelque chose de nouveau puisse se développer.

ploie à concevoir des systèmes abstraits, qui, en fin de compte, ont des effets néfastes.

Dans une critique concernant «We feed the world (Le marché de la faim)», le film a été qualifié de film à valeur informative. S'il faut vraiment donner une étiquette au film, j'accepte celle-là. Je fais des films à valeur informative, car il y va des valeurs mêmes de l'information, valeurs que nous sommes en train de perdre, car un tel système contribue à leur disparition progressive. Personne ne souhaite la faim dans le monde et pourtant nous contribuons tous à ce système. Ce qui m'importe, c'est la transparence.

Vous faites vous-même les recherches, le travail de metteur en scène, de cameraman et de monteur. Est-il difficile de garder une certaine distance par rapport au matériel que vous avez recueilli?

Mon opinion étant que la négation est la forme la plus primitive de créativité, j'appréhende les choses dans mon travail de façon très peu conventionnelle. Je pose mes questions lors des interviews avec une certaine naïveté, j'indique clairement que je ne suis pas

Comment, en matière d'argent, passer de la prise de conscience à un changement de comportement?

Au début d'un projet, je me pose la question de savoir ce que le film va bien pouvoir apporter. Il doit permettre aux gens de comprendre que, en fin de compte, c'est toujours eux qui paient. Je veux dire qu'on va de nouveau droit à la catastrophe si on n'arrive pas à répartir les matières premières, les produits agroalimentaires et l'argent, si on n'arrive pas à faire en sorte que même les plus faibles puissent être partie prenante de notre société. La globalisation renferme également la notion de responsabilité globale. Si ma chemise vient de Chine, j'ai quelque chose à voir avec la Chine. C'est ce qui doit ressortir du film et c'est le message que devraient faire passer quotidiennement nos chefs de gouvernement. Mais ils ne le font pas. Pourquoi? Parce qu'ils n'en ont pas complètement conscience, parce qu'ils lorgnent la faveur des médias, qu'ils sont dépassés par leurs tâches et qu'ils ne se posent pas de questions sur le fonctionnement d'un système qu'ils laissent se pérenniser.



©Allegro Films

John Christensen, vous témoignez dans «Let's make money» comme d'autres personnalités de tendances très diverses. Certaines, comme vous, représentent des mouvements plus collectifs et, après une année de débats sur la crise financière, ces mouvements s'organisent. Quel rôle pourraient-ils jouer?

Un constat s'impose: l'encadrement du secteur financier par les politiques a été totalement insuffisant et inefficace pendant plusieurs décennies, et ce, sans que l'opinion publique s'en émeuve. C'est ainsi qu'une minorité représentant les intérêts économiques de très petits groupes de gens a pu imposer sa logique. Nous devons en tirer cette leçon: pour organiser désormais une régulation efficace, le groupe de pression représentant l'intérêt général - celui de la majorité des «pauvres» - doit devenir incontournable et s'imposer face au lobby des quelques nantis. Il nous faut donc créer une coalition globale des mouvements sociaux, ce à quoi s'emploie le Tax Justice Network.

C'est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que le débat public sur la crise financière commence à produire ses effets: le citoyen lambda a accès aux informations lui permettant de comprendre les dysfonctionnements du système financier. Mais il reste beaucoup à faire sur le plan international; le Tax Justice Network aide les groupes actifs en Amérique, en Afrique, en Asie... Nous constatons que le langage technique pose beaucoup de difficultés de compréhension dans toutes les langues. C'est donc un programme de longue haleine que de créer cette structure globale. En tout cas, désormais, la question ne peut plus être ignorée. Elle est à l'agenda politique, ce qui est déjà une étape importante. Du coup, le temps presse. Il s'agit que le mouvement social interpelle le monde politique de façon suffisamment vigoureuse et maintienne la pression, sans quoi les mesures de régulation qui seront prises prochainement n'auront aucun effet.

Propos recueillis par Antoinette Brouyaux

